PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

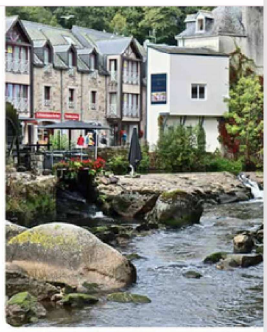

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
des services de l'État en région Bretagne

Sommaire

L’éditorial de Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne

J’ai le plaisir de vous présenter le rapport d’activité des services de l’État en Bretagne pour l’année 2023.

Au contact de la population, au plus proche du terrain, les agents des services déconcentrés de l’État interviennent dans des domaines d’une très grande diversité, avec des compétences reconnues et un engagement sans faille.

Le présent rapport illustre le rôle aussi bien stratégique qu’opérationnel de l’État en région, dont l'action s’inscrit dans plusieurs temporalités : immédiate, pour apporter un soutien aux personnes et aux entreprises en difficulté et pour gérer les crises, comme dans un temps plus long, avec par exemple la planification écologique ou encore le sujet du logement.

Je forme le souhait que la lecture de ce rapport soit à la fois plaisante et enrichissante, et qu’elle vous permette de découvrir, ou de redécouvrir, certaines des missions des services de l’État et des résultats obtenus en 2023.

CHAPITRE 1
-
Aménagement et équilibre territorial

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 2
-
Emploi, formation professionnelle et cohésion sociale

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 3
-
Agriculture, mer et littoral

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 4
-
Santé et protection des populations

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 5
-
Egalité femmes - hommes

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 6
-
Culture, jeunesse et sport

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 7
-
Éducation, recherche et innovation

EN SAVOIR PLUS

CHAPITRE 8
-
Fonctionnement et modernisation de l'État en région

EN SAVOIR PLUS

© Une réalisation de l'agence Voyez Large

Chronologie des événements

FAITS MARQUANTS EN 2023

JANVIER

- **10 janvier :** Comité de pilotage du projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL)
- **10 janvier :** Signature Charte relations fournisseurs et achats responsables
- **12 janvier :** 1ère conférence régionale de la logistique
- **20 janvier :** Réunion interrégionale de la nouvelle planification maritime sur la façade NAMO
- **25 janvier :** Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

FÉVRIER

- **3 février :** Conférence sociale
- **7 février :** Comité régional d'orientation de l'ADEME
- **9 février :** Lancement de la concertation régionale sur le Pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles
- **10 février :** Signature du contrat de partenariat pour les îles du Ponant
- **28 février :** Parité et égalité femmes - hommes au sein des EPCI bretons : Remise des trophées "Les Mariannes de la parité"

MARS

- **16 mars :** Signature du Contrat métropolitain de relance et transition écologique (CMRTE) de Rennes Métropole

AVRIL

- **4 avril :** Journée de lancement du nouveau programme BreizhFab
- **12 avril :** Comité de coordination de l'action de l'État – Jeux Olympiques et Paralympiques
- **20 avril :** Comité régional nitrates
- **26 avril :** Inauguration de la liaison Rennes-Lille du centre de transport combiné (CTC) de Rennes

MAI

- **3 mai :** CA centre Eugène Marquis
- **5 mai :** Comité de pilotage du schéma directeur du nœud ferroviaire de Rennes
- **11 mai :** Conférence régionale du Sport - Adoption du projet sportif territorial
- **11 mai :**Comité de pilotage régional - Fonds vert
- **16 mai :** Réunion Gouvernance France Travail en Bretagne
- **17 mai :** Lancement national par le TI LAB du site Internet UTILO
- **25 mai :** Comité régional nitrates

JUIN

- **7 juin :** Signature des contrats de territoires des 8 baies algues vertes - PLAV
- **9 juin :** Bureau de la Conférence sociale
- **14 juin :** Installation du Comité local des employeurs publics des Côtes d'Armor
- **15 juin :** Conférence régionale de la mer et du littoral
- **22 juin :** Comité de pilotage Petites Villes de Demain
- **23 juin :** Comité de pilotage final de l'étude d'une stratégie régionale de développement du fret ferroviaire
- **23 juin :** Conseil de surveillance de l'ARS

JUILLET

- **7 juillet :** Comité de pilotage du projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL)
- **13 juillet :** Arrêté de nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

AOÛT

- **29 août :** Conférence de presse sur le schéma directeur d'agglomération de la gestion du trafic (SDAGT) de Rennes (voie réservée aux covoitureurs sur la RN 137)

SEPTEMBRE

- **6 septembre :** Forum économique breton
- **8 septembre :** Inauguration du nouveau pôle de formation de l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Bretagne
- **Du 12 au 14 septembre :** Salon des Productions Animales – Carrefour Européen (SPACE)
- **14 septembre :** Conférence des financeurs du sport de Bretagne
- **21 septembre :** Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) à Quimper validant le projet de CPER Mobilités 2023-2027
- **22 septembre :** Evènement « « SEM – Sport en Mouvement » 2023
- **26 septembre :** Signature du contrat de prêt entre le Centre Eugène Marquis (CEM) et la Banque des territoires

OCTOBRE

- **3 octobre :** Conseil maritime de façade Nord
- **5 octobre :** Inauguration du projet "2 trains sur une même voie" (2TMV) en gare de Rennes
- **13 octobre :** Visite d'une exploitation à Saint-Denoual en BVAV en bassin versant algues vertes
- **17 octobre :** Conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Brest)
- **17 octobre :** Installation du Comité local des employeurs publics du Morbihan
- **17 octobre :** Séminaire Fêtes et Jeunes
- **19 octobre :** Comité de suivi régional sur les contrôles en exploitations agricoles
- **23 octobre :** Déplacement à Belle-Ile en mer
- **24 octobre :** Déplacement à l'INSEAC à Guingamp et de l'IFREMER à Plouzané
- **27 octobre :** Signature de la convention de partenariat avec les Petites Cités de Caractère (PCC)
- **31 octobre :** Assemblée générale de la CCI Bretagne

NOVEMBRE

- **6 novembre :** 1er Comité de pilotage sur l'adaptation au changement climatique
- **17 novembre :** Inauguration de la Maison des femmes à Rennes
- **18 novembre :** Déplacement à l'usine marémotrice de la Rance
- **28 novembre :** Conférence bretonne de la transition énergétique – installation du Comité régional de l'énergie (CRE)

DÉCEMBRE

- **1er décembre :** Inauguration du vélodrome de Loudéac
- **5, 14 et 15 décembre :** Déplacement dans des exploitations agricoles bretonnes
- **7 décembre :** Célébration institutionnelle du centenaire du Centre Eugène Marquis
- **7 décembre :** Inauguration du Centre international de Recherche et Innovations (CIRI) - IFIP Romillé
- **1er, 21 et 22 décembre :** Tour de Bretagne – filière Industrie
- **26 décembre :** Approbation du 4eme Plan régional Santé Environnement

TÉLÉCHARGER

© Une réalisation de l'agence Voyez Large

Chapitre 1 : Aménagement et équilibre territorial

Aménager durablement le territoire

En août 2023, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne a publié une analyse rétrospective de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur le territoire breton, entre 2011 et 2020, selon des données économiques et économiques régionales et permet de situer la Bretagne par rapport aux autres régions métropolitaines.

Ainsi, en Bretagne, entre 2011 et 2020, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) s'avère relativement importante au regard de la surface de la région. Avec plus de 18 000 hectares ont été consommés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2020, la Bretagne se situe au 5e rang des régions métropolitaines les plus consommatrices de l'habitat représentant trois quarts de la consommation bretonne et cette part a tendance à augmenter.

Fin 2023, la DREAL Bretagne a finalisé, en lien avec les Directions départementales des territoires et de la mer, une étude supplémentaire sur cette consommation foncière. Ces travaux, réalisés par Mathieu Pérenne, Lancelay, St-Pierre Quintin et Val d'Anast, feront l'objet d'un article, qui sera publié dans le prochain numéro de Octopus. Cependant, il convient de territoire à l'horizon 2030 dans le contexte du Zéro artificialisation net (ZAN) et d'identifier 3 grandes tendances :

- la renforcement de l'armature paysagère,
- la densification des espaces urbains,
- l'anticipation le devenir des friches industrielles,
- la conduite d'une intensification équilibrée des territoires.

18 000
hectares consommés en 10 ans

La Bretagne : 5ème région pour la consommation foncière décidée à l'habitat et 2ème pour la consommation foncière totale.

En savoir plus sur "les territoires innovent"

En savoir plus sur la consommation des sols

GRAPHIQUE 1
Consommation d'espaces NAF par SCOT entre 2011 et 2020

Source : Cerema - DGFiP, observatoire national de l'artificialisation - Traitement : DREAL Bretagne

Les TERRITOIRES innovent

L'installation du Comité régional de l'énergie au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique

La loi Climat et Résilience a souhaité donner un rôle plus important aux collectivités dans la réalisation des objectifs de la politique énergétique, avec la création des comités régionaux de l'énergie (CRE), définis par l'article 27 de la loi n° 2021-1104. Composés d'élus de 40 membres répartis en 5 collèges, il est co-présidé par le Préfet et le Président de région.

Ses principes de fonctionnement et composition ont été identifiés dans le cadre du partenariat historique « Ambition Climat Energie » qui intègre la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE).

La CRE a pour mission de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables et de préparer la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en Bretagne.

Il a été présenté lors du webinaire CBTE du 4 mai 2023, laissant 6 mois aux partenaires de désigner leurs représentants qui ont été installés lors de la séance plénière du 25 novembre suivant.

Pour en savoir plus

Consommation d'énergie :

40%
du secteur du résidentiel-tertiaire

35%
des transports

Consolidation du volet mobilités du Contrat de plan Etat-Région 2023-2027

Le contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 qui permet de déployer un programme d'actions pluriannuel d'investissements ambitieux au service des enjeux de développement de la Bretagne, a été signé le 15 mars 2022. Le volet mobilités du CPER 2015-2020 a quant à lui été prolongé par voie d'avenant jusqu'en 2022.

Le 5 juin 2023, le Premier Ministre a adressé au Préfet de région le mandat de négociation du volet mobilités de la nouvelle génération du CPER. Les négociations avec la Région Bretagne ont permis d'aboutir à cet avenir le 4 octobre.

Les départements et l'ensemble des intercommunautés ont été associées, notamment au travers de la réunion à trois reprises de la commission territoriale d'action publique (CTAP). Les principales réglementaires (actualisation de l'évaluation environnementale, consultation du public) sont engagées en vue d'une signature de l'avenant à fin du 1er semestre 2024.

En savoir plus

233 M€
de participation de l'Etat

Inauguration du système « 2 trains sur la même voie » (2TMV) en gare de Rennes

La gare de Rennes a bénéficié de 300 M€ d'investissements pour 15 années environ.
Pour autant, avec l'accueil de 220 TER et 60 TGV quotidiens, elle connaît une saturation aux heures de pointes.

Pour y remédier, SNCF Réseau a proposé une solution innovante, à 2 trains sur la même voie, à mise en service le 28 septembre 2023 qui a nécessité d'importants aménagements de l'offre notamment dans la zone de la mise en sécurité du service et toutes signaux nécessaires.

Grâce à une signalisation nouvelle, dont les 10 cibles de la gare de Rennes ont été équipées, elle permet la réception de trains sur voie non-à-quai (NAQ) circulants à 40 km/h contre 30km/ dans, qui illustrations et promenades différences, peuvent desormais se trouver sur la même voie, au même moment.
Ce dispositif est une première en France et permet d'augmenter la capacité de la gare de l'ordre de 30%.

En savoir plus

Vidéo

12,7 M€
de projet

Accélération de la transition écologique dans les territoires – Fonds vert

Un plan d'action inédit « France Nation Verte » a été créé afin de porter l'ensemble des actions engagées pour répondre notamment aux objectifs de baisser les émissions de gaz à effet de serre et à adapter au changement climatique.

Dans ce cadre a été mis en place depuis janvier 2023 le Fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou Fonds vert. Doté de 2 Md€ au niveau national, ce programme permet de financer les projets de performance environnementale, d'adaptation au changement d'établissements du cadre de vie.

En Bretagne, la dotation en 2023 est de 85 459€.

En 2023, les mesures dont le montant de soutenu est le plus élevé sont la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation des réseaux d'eau potable et la lutte contre le recul du trait de côte. Ces projets sont répartis sur plus de 200 communes dont la plupart ont moins d'1 000 hab. Et 500 habitants.

La mesure "recyclage foncier" du Fonds vert, vise à répondre aux objectifs visants de réduction de l'étalement urbain, de revitalisation des centres-bourgs et centres villes, de développement d'offre de logements abordables et de développement d'activités économiques et de tourisme.

Concernant son déploiement, 53 dossiers ont été retenus pour un montant global de 14,7 M€.
51 28 fiscaux de communes ont été présentées et un projet porteuse de plus de 100% logements concrets (309 logements environ et 694 logements livrés).

Dotation en 2023 pour la Bretagne :

85 M€

En savoir plus

En savoir plus

Les acteurs du secteur mobilisés face à la crise du logement en Bretagne

La Bretagne connaît une crise du logement touchant tous les segments : hébergement, logements sociaux, logements des actifs, des saisonniers… avec des répercussions sur le quotidien de la mobilité résidentielle.

En 2023, c'est un mal-être face à la crise du logement en Bretagne a été évoqué et diagnostiqué portant sur les évolutions ayant une incidence notable sur le caractère d'accès au logement des ménages bretons à été commandé par l'État.

A la demande du Préfet de région, la DREAL Bretagne a donc mobilisé l'ensemble des acteurs, délégataires à la pierre et la Région pour établir un plan logement basé sur la mobilisation des disponibilités existantes, l'incitation des outils et les bonnes idées d'autres territoires, l'innovation et l'expérimentation, l'accompagnement des ménages.

Ce plan a été détaillé lors des Assises du Logement qui ont eu lieu le 2 février 2024 avec l'ensemble des acteurs.

Sur **10** logements,
7 sont des maisons individuelles

Finalisation du Plan d'Action Territorialisé 2022-2024 de la Stratégie Nationale Aires Protégées 2030

Les aires protégées jouent un rôle fondamental dans la protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des espèces et de leurs habitats naturels. Elles contribuent directement à la lutte contre le recul de la biodiversité et le changement climatique.

La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) fixe des objectifs ambitieux en 2030 : 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte. La SNAP est déclinée dans chaque région par Plans d'Actions Territoriaux (PAT) intervenus, ensemble par l'Etat et la Région.
Ceci PAT sont associés dans les territoires et élaborés avec de nombreux partenaires locaux : collectivités, associations de protection de la nature, organismes socio-professionnels, scientifiques…

2023 a été consacré à la finalisation du PAT breton 2022 - 2024, qui comprend 9 mesures déclinées en actions portant notamment sur :

- la création et extension d'aires protégées ;
- la mise en réseau des gestionnaires d'aires protégées existantes ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial permettant d'identifier les secteurs présentant des enjeux naturalistes très prégnants aujourd'hui.

Le PAT breton a été présenté le 14 novembre au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, est mis en œuvre (à travers les projets de création/extension d'aires protégées déjà inscrits et sous évaluer 8 ZPS.

Près de **25%** du territoire breton en aires protégées

En savoir plus sur les aires protégées

En savoir plus sur la stratégie nationale

Mise en œuvre de nouvelles protections du patrimoine naturel et paysager

2023 a été une année riche en matière de mise en œuvre de nouvelles protections du patrimoine naturel et paysager breton. Une des missions de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne est inscrite en œuvre et coordonner les politiques de l'Etat en matière de préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages.

Plusieurs démarches de long court sont animées à terme :
- la création du site classé des dunes d'Erdeven-Plouharnel (56),
- l'extension de la réserve naturelle nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc (22),
- l'opportunité d'une démarche d'opportunité du site classé des dunes d'Erdeven-Plouharnel (56),
- l'opportunité d'une démarche d'opportunité du site naturel nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc (22

Chapitre 2 : Emploi, formation professionnelle et cohésion sociale

L'accompagnement des entreprises par les services de l'État en région

Au sein de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, le Commissaire aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises (CRP) et le Service économique de l'État en région (SEER) ont notamment pour mission d'accompagner les entreprises.

L'année 2023 a été caractérisée par une mobilisation importante sur le sujet de l'énergie qui a pris plusieurs formes, notamment la remontée des difficultés particulières au niveau central afin d'amender les dispositifs, la recherche de fournisseurs d'énergie pour les entreprises dont le contrat avait pris fin/était rompu, la médiation auprès des fournisseurs d'énergie pour un rééchelonnement du paiement des factures, l'information directe auprès des entreprises (45 entreprises), ou encore la formation et la mise à niveau des informations auprès des opérateurs de premier niveau (Chambres consulaires, branches professionnelles…).

Dans le même temps, le SEER et le réseau de Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) se sont mobilisés pour soutenir et accompagner les salariés et les entreprises sous-traitantes de la filière automobile confrontées à des difficultés économiques et des mutations technologiques.

En effet, l'industrie automobile est une filière essentielle et stratégique, dont le seul volet amont (constructeurs, équipementiers et sous-traitants) représente plus de 10 000 emplois en Bretagne.
Depuis plusieurs années, cette filière fait face à de nombreux défis, liés notamment au déclin du diesel, à la nécessaire électrification de l'automobile ainsi qu'à une baisse de la production en France.

Par ailleurs, en 2023, le CRP a accompagné 44 entreprises industrielles de plus de 50 salariés, qui s'ajoutent aux 180 entreprises suivies depuis la crise Covid et le conflit russo-ukrainien. Il participe activement au plan d'action interministériel visant à accompagner les entreprises en sortie de crise. Parmi ces situations d'entreprises en difficultés, 16 d'envergure nationale sont suivies en lien avec la Délégation interministérielle aux restructurations des entreprises (DIRE) ou le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI).

Visite de Stellantis – 25/07/2023

Chiffres France 2030 à fin 2023 :

44 entreprises industrielles accompagnées

15 entreprises de la filière automobile visitées, représentant 4 000 emplois

Le Délégué à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP)

Le Délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) est l'interlocuteur privilégié des entreprises. Installé en 2022 au sein de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), sa mission est d'accompagner et de faciliter la formation et la reconversion des salariés. Il identifie les solutions possibles en mobilisant les outils et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie sur le territoire concerné (France travail ; Opérateurs de compétences, branches professionnelles, chambres consulaires…).

Le DARP a également le rôle de facilitateur entre la problématique de l'entreprise et la structure pouvant y répondre.

L'action des DARP contribue à la meilleure connaissance et à la mobilisation accrue du tissu économique local par les services de l'État.

En savoir plus

Nombre de visites en Bretagne en 2023 :

152 entreprises

Semaine de l'industrie en Bretagne

Du 16 novembre au 3 décembre 2023 s'est tenue la 12ème édition de la Semaine de l'Industrie en Bretagne, associée à la Semaine de l'Industrie nationale programmée du 27 au 3 décembre 2023.

En Bretagne, 178 événements ont permis de sensibiliser plus de 7760 personnes, dont plus de 3810 scolaires. Ces derniers ont notamment pu découvrir l'industrie et ses métiers à travers des visites d'entreprises, des interventions en classe, des parcours ou encore des animations dans des cinémas.

L'année 2023 a confirmé le succès des sessions de « L'industrie fait son cinéma » lancées en 2022 : à Vannes, Saint-Brieuc, Lannion, Lamballe, Chartres de Bretagne, Saint-Malo, Pontivy, Saint-Brieuc et Lanester, plus de 1500 collégiens et lycéens ont participé à une animation ludo-éducative et interactive autour de vidéos métiers tournées dans des entreprises de la région.
Initiée par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la Semaine de l'Industrie en Bretagne est pilotée par AJIR Bretagne avec l'appui du Service économique de l'État en région (SEER).

178 évènements

Près de **8 000** personnes sensibilisées, dont la moitié de scolaires

Tro Breizh de l'industrie bretonne

A la suite de sa prise de fonction en août 2023, le Préfet de région a souhaité faire un tour de Bretagne de l'industrie pour faire le point sur les atouts du territoire breton et évaluer les besoins des entreprises.

L'angle du déplacement était l'innovation. Plusieurs secteurs clés industriels de la Bretagne ont été abordés dans les 4 départements : agro-alimentaire, chimie, énergie, photonique, naval-aéronautique par exemple.

La Bretagne dispose d'atouts importants en matière d'innovation. Ces rencontres ont permis des échanges notamment sur les perspectives de développement en lien avec le foncier et sur les difficultés rencontrées en matière de recrutement et de logement.

Les services de l'Etat en région sont mobilisés pour accompagner les entreprises. Comme l'illustre l'initiative du préfet de région et du président du conseil régional d'organiser en février 2024, des assises bretonnes du logement pour mobiliser l'ensemble des partenaires et proposer des pistes d'amélioration et des expérimentations pour répondre aux besoins.

Ce Tro Breizh va permettre de consolider le partenariat entre les acteurs publics économiques autour d'un diagnostic partagé, particulièrement utile dans le cadre de la politique de réindustrialisation. Ce diagnostic se poursuivra en 2024 dans le cadre de visites sectorielles d'entreprises.

Contrôle du respect du dispositif « Trimestre anti-inflation »

Dans un contexte d'inflation des prix des biens de grande consommation, le Gouvernement a souhaité courant 2023 la mise en place du dispositif du trimestre anti-inflation, avec les acteurs de la grande distribution.

Ce dispositif a pour objectif de maintenir des prix les plus bas possibles sur un nombre élevé de références de produits de première nécessité, produits alimentaires et produits du quotidien, librement choisis par les distributeurs. Ces derniers se sont engagés à supporter cet effort de modération tarifaire sur leurs propres marges, tout en continuant de respecter le cadre en vigueur, notamment les règles visant à protéger le revenu des agriculteurs. Les références concernées par ce dispositif au sein de chaque enseigne sont identifiables par les consommateurs au travers d'un logotype tricolore.

Afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) s'est pleinement mobilisée pour suivre l'évolution du prix des produits concernés et s'assurer du respect des engagements. Les agents de la DGCCRF, en lien avec le service animation, pilotage et réseaux de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bretagne, ont mené une campagne de contrôle de l'ensemble des enseignes de la grande distribution, aussi bien en magasin (hypermarchés et supermarchés) que sur les plateformes de « drive ». Ces contrôles ont eu pour objectif de vérifier la mise en œuvre du dispositif du trimestre anti-inflation et la cohérence avec les données transmises.

Opération de contrôle des chronotachygraphes

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bretagne se mobilise chaque année pour assurer la conformité des tachygraphes, également connus sous le nom de chronotachygraphes ou contrôlographes, essentiels à la sécurité routière. Ces instruments de mesure, équipant les véhicules de transport de marchandises et de personnes, enregistrent la vitesse, la distance et les activités des conducteurs, afin de s'assurer qu'ils respectent la réglementation en vigueur.

Une campagne de contrôle en 2023 a mobilisé les agents des services de métrologie légale de la DREETS Bretagne.
Les forces de l'ordre et les organismes de contrôle des transports, tels que l'Inspection du travail et le Contrôle des transports terrestres, utilisent ces informations pour constater les infractions à la sécurité routière.

Cette opération de vérification des tachygraphes a nécessité de nombreux déplacements dans les 4 départements de Bretagne. 200 dossiers documentaires ont été contrôlés au sein de 20 ateliers, parmi les 41 que compte la région Bretagne, et près de 300 véhicules des parcs de transporteurs ont été soumis à des vérifications minutieuses pendant la période d'août à octobre 2023. Les résultats de ces contrôles sont encourageants, avec un taux de non-conformité très faible, respectivement de 3 % dans les ateliers et 2 % pour les contrôles effectués chez les transporteurs.

Près de **300** véhicules des parcs de transporteurs contrôlés

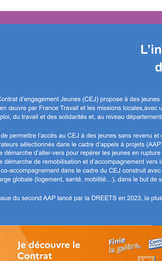

70 évènements organisés lors de la 1ère édition de Breizh Alternance

Développement de l'apprentissage

Dans le cadre de la politique prioritaire du gouvernement visant à atteindre le seuil de 1 million de contrats d'apprentissage en 2027, l'objectif à réaliser pour la Bretagne est de 47 000 contrats signés.

Le développement de l'apprentissage est aidé par l'Etat au travers de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage mise en place en 2020, d'un montant de 6 000€ pour la 1ere année du contrat.

En Bretagne, l'objectif de développement de l'apprentissage est porté par une stratégie régionale, pilotée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), et mise en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage : opérateurs de compétences (OPCO), CFA, organisations et branches professionnelles, Région Bretagne, service public de l'emploi.

Pour promouvoir cette stratégie, la première édition de la semaine régionale de l'apprentissage Breizh Alternance a été organisée du 22 au 26 mai 2023, avec près de 70 évènements organisés dans toute la région.

L'insertion professionnelle des jeunes en rupture

Le Contrat d'engagement Jeunes (CEJ) propose à des jeunes un accompagnement individuel et intensif, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il est mis en œuvre par France Travail et les missions locales,avec un pilotage des services de l'Etat, au niveau régional par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et, au niveau départemental, par les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Afin de permettre l'accès au CEJ à des jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi, le CEJ Jeunes en rupture est déployé depuis 2022 par des opérateurs sélectionnés dans le cadre d'appels à projets (AAP) et conventionnés par la DREETS pour mettre en œuvre :
- une démarche d'aller-vers pour repérer les jeunes en rupture (dits « invisibles ») ;
- une démarche de remobilisation et d'accompagnement vers la mission locale, en vue de l'ouverture du CEJ ;
- un co-accompagnement dans le cadre du CEJ construit avec la mission locale, en proposant au jeune des actions adaptées à sa situation et relevant de sa prise en charge globale (logement, santé, mobilité…), dans le but de sécuriser son accompagnement vers l'emploi durable.

A l'issue du second AAP lancé par la DREETS en 2023, la plus grande partie du territoire est couverte des projets CEJ Jeunes en rupture.

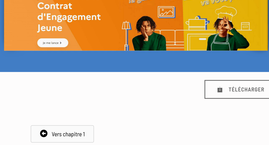

Plus de **11 000** jeunes entrés en CEJ en 2023, **39%** de sorties en emploi et **27,3%** en emploi durable

TÉLÉCHARGER

Vers chapitre 1

Vers chapitre 3

© Une réalisation de l'agence Voyez Large

Chapitre 3 : Agriculture, mer et littoral

Concerter pour préparer l'avenir de l'agriculture bretonne

En Bretagne, d'ici dix ans, un agriculteur sur deux sera parti à la retraite (un sur trois au niveau national). Afin de relever le défi du renouvellement des générations, le Président de la République a annoncé le 9 septembre 2022 un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) autour de quatre axes :
- l'orientation et la formation ;
- la transmission ;
- l'installation des jeunes agriculteurs ;
- la transition et l'adaptation face au climat.

Au niveau régional et dans le cadre de ses missions, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) participe à l'orientation, au soutien, à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires et au renforcement de l'organisation économique des producteurs.

Les services de la DRAAF ont été activement mobilisés pour contribuer à la concertation régionale et à son animation. La concertation régionale a été lancée le 9 février 2023 à Rennes par le préfet de la région Bretagne, le président du conseil régional et le président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Trois groupes de travail se sont réunis au cours du mois de mars 2023 pour rédiger des propositions régionales. Elles ont été présentées à plus de 150 personnes en plénière de restitution le 11 avril 2023 au campus Sciences et Nature de Pontivy (56), en présence du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Retrouvez les propositions

Préserver le foncier agricole et privilégier l'installation - Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

Un arrêté portant approbation du nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) a été signé par le préfet de la région Bretagne et préfet d'Ille-et-Vilaine, le lundi 29 novembre 2023 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Ce dernier fixe les règles juridiques à l'accès au foncier agricole en Bretagne.
Un travail de concertation avait été mené par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne au niveau régional durant l'année 2023.

Le SDREA détermine les orientations de la politique régionale d'adaptation des structures d'exploitations agricoles, en tenant compte des spécificités des différents territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux définis dans le plan régional de l'agriculture durable.

L'installation devient la priorité numéro 1 de ce nouveau schéma régional devant l'agrandissement ou la réunion d'exploitations.

Enfin, dans les bassins versant algues vertes, seront prioritaires les exploitations s'engageant pour compenser des surfaces remises en cultures pérennes situées en zones humides.

Plaquette réalisée par la DRAAF présentant les principales mesures du nouveau SDREA

Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles

En 2023, l'État est redevenu autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques allant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Il s'agit d'un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France qui doit permettre de faire évoluer les pratiques agricoles. A cet effet, l'État, après concertation des acteurs concernés, a renforcé l'exigence des critères d'attribution des MAEC.

En cette première année de nouvelle programmation de la Politique agricole commune (PAC), ce sont près de 2 900 exploitations qui se sont engagées dans une ou plusieurs MAEC, pour un budget total de soutien de près de 150 millions d'euros sur 5 ans.

En savoir plus

Soutenir les filières agricoles en difficulté

L'Etat met en place des soutiens face aux différentes crises que le monde agricole rencontre, notamment :

→ Le fonds d'urgence déployé face à la crise de consommation de produits biologiques qui a occasionné des difficultés économiques importantes pour le secteur agricole. Deux dispositifs d'aides ont été mis en place :
- un fonds d'urgence doté d'une enveloppe de 10 M€
- un plan de soutien de 94 M€.

En Bretagne, ce fonds d'urgence a été déployé sous la forme d'une aide forfaitaire de 6 000 € pour les exploitations d'élevage et de 3 000 € pour les exploitations maraîchères. 154 exploitations bretonnes ont bénéficié de ce fonds pour un montant total de 880 000 €.
Concernant le plan de soutien, ce sont 357 exploitations bretonnes qui ont été aidées pour un montant total de 8,8 millions d'euros. Pour mémoire, la Bretagne compte 4 102 fermes en agriculture biologique (16 % des exploitations bretonnes).

Pour en savoir plus sur l'agriculture biologique

→ Les indemnisations sanitaire et économique à la suite de la contamination des élevages de la filière avicole par l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) :
23 foyers confirmés en début d'année 2023 dans les Côtes-d'Armor. Plus de 1 million d'animaux ont été euthanasiés et plus de 3 millions d'œufs de consommation détruits pour un total d'indemnisation sanitaire de l'ordre de 5 millions d'euros. En fin d'année, c'est le Morbihan qui a été touché avec 4 élevages de dindes confirmés et environ 32 000 animaux euthanasiés.

L'estimation du coût d'indemnisation est encore partielle, les données actuellement disponibles ne concernant que 2 élevages pour un montant de 226 440 euros.
En parallèle de l'indemnisation sanitaire, les éleveurs et professionnels de la filière avicole peuvent prétendre à des indemnités économiques à la suit suite des pertes économiques pendant les périodes de restriction. 298 dossiers « amont » de demande d'avance ont aimsi été instruits pour un montant de 2,8 millions d'euros.

En savoir plus

Fonds d'urgence :
9,68 M€
versés aux exploitations en agriculture biologique en 2023

Indemnisations sanitaire et économique IAHP :
3,1 M€
versés à la filière avicole en 2023

Fonds d'intervention maritime (FIM)

L'appel à projets 2023 du Fonds d'intervention maritime porté par le secrétariat d'État chargé de la mer a retenu 21 projets bretons pour un montant total de 3,3 M€.

Les thématiques mises en œuvre par les projets retenus :
- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes,
- le développement de l'économie bleue et planification,
- la formation aux métiers de la mer.

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) a mis en œuvre le conventionnement avec les bénéficiaires et a contrôlé la bonne exécution des projets. Le FIM aide des projets d'intérêt maritime ancrés dans les territoires. Il couvre entre 2 % et 80 % du budget de chaque projet.

3,3 M€ de FIM
à **21** lauréats bretons

Installation du nouveau conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest et élection des membres de sa commission permanente

Le conseil maritime de façade est une instance consultative qui formule des recommandations et des avis. Il constitue un lieu d'échange sur tous les sujets relatifs à la mer et au littoral sur la façade Nord-Atlantique-Manche Ouest (situé entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des Régions Bretagne et Pays de la Loire).

Le nouveau conseil maritime de façade (CMF) a été installé le 11 janvier 2023 en préfecture maritime à Brest. A cette occasion ont été élus les membres de la commission permanente du conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest, organe de travail du conseil, ainsi que sa présidente. Le CMF et sa commission permanente sont fortement impliqués dans les travaux de planification maritime qu'il s'agisse de l'élaboration de la stratégie de façade maritime ou de la mise en œuvre de son plan d'action. La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) assure le secrétariat de ces instances.

Sensibilisation au retrait du trait de côte

Afin d'anticiper le recul du trait de côte, un appel à manifestation d'intérêt a été initié il y 4 ans pour inciter les territoires bretons à engager une réflexion.

3 intercommunalités ont été accompagnées dans cette démarche :
- La Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes, dans le Finistère nord.
- Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, vaste territoire de 34 communes, dont deux insulaires
- Auray-Quiberon Terre Atlantique mitoyenne de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, qui comprend également deux îles et l'athme de Penthièvre.

Le 9 novembre 2023 a été organisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne, la Région Bretagne et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) un séminaire à destination des collectivités littorales bretonnes. Cette journée visait à partager largement les enseignements issus des démarches de stratégies locales.

Elle a également été l'occasion de témoignages d'autres territoires et de paroles d'experts sur des problématiques opérationnelles (recomposition spatiale, gestion souple du trait de côte, dimension sociologique). Une centaine de personnes ont ainsi participé aux échanges, et été inspirées par les témoignages d'élus volontaires qui ont su initier un travail fondamental d'adaptation, par la concertation et dans une logique d'intérêt général.

En savoir plus

3 collectivités accompagnées et
240 000€
de subventions

Lancement du plan breton de résilience sur l'eau

Fin 2022, suite à l'épisode de sécheresse traversé par la Bretagne, la Région Bretagne a proposé les contours d'un plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résilente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE).

Au vu des enjeux partagés et de la cohérence avec le plan national eau annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, qui fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030, l'Etat s'est joint à cette initiative régionale. Ce plan, conduit en partenariat entre l'Etat et la Région, comprend des actions relevant des services de l'Etat breton, seuls ou en lien avec les membres de l'ABE.

Parmi ces actions, celles entamées en 2023 portent notamment sur la révision du cadre réglementaire en cas de crise sécheresse et des outils de communication associés, l'amélioration du réseau de suivi hydrométrique, l'éducation à l'environnement, l'accompagnement des industriels.

Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant :
125 litres par jour

En savoir plus

Signature de 8 contrats territoriaux pour lutter contre les algues vertes

Le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2022-2027 copiloté par l'Etat et la Région, vise à réduire les flux d'azote vers les cours d'eau. Dans le cadre du volet préventif du PLAV, les contrats de territoire font partie des outils mobilisés par l'agence de l'eau. Ils permettent de formaliser l'engagement des collectivités pour les trois prochaines années, afin de lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes sur le littoral. Ils se traduisent par des actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux telles que l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques et systèmes plus vertueux, la restauration de zones humides ou encore la préservation des cours d'eau via des aménagements bocagers.

Le préfet de la région Bretagne, le président du conseil régional de Bretagne et le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnés des représentants des présidents des conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère, ont signé le 7 juin 2023 à la préfecture de Région huit contrats territoriaux pour améliorer la qualité des eaux et lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes.

Ces contrats sont signés avec les représentants des structures porteuses de ces contrats :

- Dinan-Agglomération,
- Syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc,
- Lannion-Trégor Communauté,
- Morlaix Communauté,
- Syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn,
- Communauté de Lesneven Côte des Légendes,
- Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez,
- Concarneau Cornouaille Agglomération

et les autres partenaires financiers, comme la chambre régionale d'agriculture. La signature par l'ensemble des partenaires des contrats de territoire a été une nouvelle étape dans la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2022-2027.

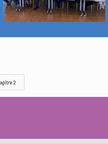

Le document cadre du PLAV 2022-2027 est disponible à l'adresse suivante :

En savoir plus

TÉLÉCHARGER

Chapitre 4 : Santé et protection des populations

Projet régional de santé 2023-2028 (PRS) et plan régional santé-environnement 2023-2027 (PRSE)

Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé.
Un travail collectif et de concertation de plusieurs mois avec les partenaires de l'ARS et les instances de démocratie sanitaire comme la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont permis d'identifier les enjeux et de déterminer les objectifs à atteindre pour les cinq années à venir. Ce travail s'est appuyé sur des propositions réalisées lors de 80 réunions rassemblant plusieurs centaines de professionnels.

Ainsi, le 3ème PRS (2023-2028) a été publié le 27 octobre 2023 par l'Agence régionale de santé Bretagne (ARS Bretagne).
Les axes du PRS visent notamment à :
- s'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques,
- agir sur les déterminants de la santé en conférant la prévention et la promotion de la santé,
- favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé,
- garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires,
- renforcer la prise en charge coordonnées dans les parcours de santé et de vie,
- développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires,
- agir en faveur de l'inclusion des personnes,
- promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé,
- affirmer la place des usagers citoyens dans le système de santé.

Le Projet régional de santé 2023-2028

Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue quant à lui le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne.

En Bretagne, le PRSE 4 (2023-2027) a été approuvé le 22 décembre 2023. Il est le fruit d'un travail coopératif autour de grandes ambitions partagées et fédératrices : la protection de la santé en agissant sur les déterminants environnementaux, la prise en compte des impacts sanitaires et sociaux du changement climatique, une approche unifiée autour du concept de « One Health », ou « Une seule santé », intégrant la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, et enfin la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales.
Les travaux pilotés par la préfecture de région, l'agence régionale de santé et le conseil régional ont mobilisé plus d'une centaine d'acteurs issus du monde associatif, des institutions, des collectivités locales, du secteur de la recherche et des milieux économiques.
Parmi les priorités et les objectifs qui ont été retenus, certains s'inscrivent dans la poursuite des dynamiques déjà initiées avec le plan précédent et continuent de mobiliser au regard de l'évolution des données, du contexte et des connaissances ; c'est notamment le cas de l'eau et de la qualité de l'air.

PRSE 12 priorités
24 objectifs

306 collèges participants
8 437 élèves vaccinés en première session
20% des élèves de 5e des collèges bretons
54% des élèves vaccinés sont des garçons

Infections à papillomavirus humains (IPH) : une campagne de vaccination dans les collèges

La vaccination est le mode de protection le plus efficace contre les infections à papillomavirus. En effet, lorsqu'elle est réalisée avant l'exposition à l'infection, la protection est proche de 100 %. Elle est donc recommandée pour tous les enfants, garçons et filles, âgés de 11 à 14 ans.

En Bretagne, près de 8 500 collégiens bretons de 5ème ont reçu, entre octobre et décembre 2023, une première dose de vaccin contre les infections à papillomavirus humains. Une seconde campagne est prévue au 1er semestre 2024 pour administrer la dose complémentaire.
Cette vaccination a été réalisée en collaboration avec la Région académique Bretagne et en lien avec les services des Conseils départementaux, les centres de vaccination, les professionnels de santé…

La prise en charge financière est assurée par l'Assurance maladie (65 % du coût des vaccins) et par l'ARS Bretagne, via le Fonds d'intervention régional, qui finance les 35 % restants et tous les coûts liés à l'organisation de cette campagne (ressources humaines, matériel…).

Promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous

Une des missions de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Bretagne est de mettre en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation comme l'offre alimentaire. 3 exemples illustrent cet objectif au niveau régional :

- Une gouvernance régionale renforcée pour l'alimentation :
Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des démarches collectives et concertées qui, à l'initiative d'acteurs locaux, visent à développer une agriculture et une alimentation durables et de qualité sur un territoire donné, en rapprochant l'ensemble des maillons du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation). La Bretagne est une région très dynamique qui compte 29 PAT labellisés et d'autres démarches en cours d'émergence.
Afin de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet, la DRAAF s'est associée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et au Conseil régional pour déléguer l'animation du réseau des PAT bretons.

En savoir plus

- « ma cantine » : outil Egalim au service de la restauration collective
Le volet « approvisionnement » de la loi EGAlim, entré en vigueur le 1er janvier 2022, fixe un objectif de 50 % de « produits durables et de qualité » (dont au moins 20 % de produits biologiques) dans la composition des repas servis en restauration collective. L'objectif est d'accélérer la transition des services de restauration collective vers une alimentation plus durable.
« ma cantine » est un outil pour accompagner les acteurs de la restauration collective à proposer une alimentation de qualité, saine et durable. Cette plateforme permet aux gestionnaires de suivre les indicateurs et de communiquer sur leurs engagements. La DRAAF a mis en place des ateliers mensuels pour accompagner les personnels lors de la prise en main de cet outil.
Un suivi attentif est porté à l'évolution de ces résultats.

En savoir plus

- La mise en place d'une police sanitaire unique
La création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments a été actée le 6 mai 2022. Cette réforme doit permettre de rendre à la fois plus claire et plus efficiente l'action de l'État dans ce domaine. Ainsi, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (Maaa) est désormais seul en charge de la sécurité sanitaire des aliments.
Depuis le début de l'année 2023, cette réforme a été progressivement mise en œuvre pour être pleinement effective au 1er janvier 2024.
La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) assureront à terme l'ensemble des missions (dont les contrôles) relatifs à la sécurité alimentaire.

Un renfort régional des contrôles sera opéré via un nouveau processus de délégation confié à deux structures conventionnées. Le Préfet de région est l'autorité déléguante et la DRAAF Bretagne est chargée de son organisation et de son contrôle.

En savoir plus

Carte des projets alimentaires territoriaux en Bretagne au 28 février 2024

34% des cantines bretonnes inscrites

ma cantine

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Plus de
10 M€
pour soutenir des projets innovants

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) poursuit deux objectifs :
- favoriser la sortie de la pauvreté par le retour à l'emploi,
- lutter dès l'enfance contre les pertes de chances.

Depuis 2018, la stratégie s'appuie sur une animation territoriale incarnée par des commissaires régionaux à la lutte contre la pauvreté, chargés notamment de faire vivre la concertation avec les acteurs et de donner une impulsion à la participation des personnes concernées.
En 2023, l'État a contractualisé la mise en œuvre d'actions avec les conseils départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'avec les métropoles de Brest et de Rennes.

En Bretagne, le budget de la stratégie s'élève à 10,16 millions d'euros et permet, sous l'autorité du préfet de région, au commissaire et aux Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et aux Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de financer des projets et actions s'inscrivant dans l'*objectif national* de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, ont notamment été abondés :
- 2,14 M€ à la contractualisation de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les départements et les métropoles ;
- 4,92 M€ pour la cantine à tarification sociale (cantine à 1 €) ;
- 1,74 M€ pour le soutien aux associations (68 projets)
- 0,73 M€ pour le programme « Mieux manger pour tous »
- 0,32 M€ pour l'aide alimentaire aux étudiants
- 0,31 M€ pour des actions d'investissement social (formation des professionnels de la petite enfance, 1 000 premiers jours, etc.)

Exemple de projet soutenu : L'association Cop1 a pu se développer en région Bretagne afin de venir en soutien aux étudiants par une aide alimentaire complétée d'un dispositif d'accompagnement favorisant l'accès aux droits, à la culture, au sport et à l'emploi. Chaque semaine, l'association accueille 200 étudiants afin de leur proposer des paniers alimentaires gratuits, de les renseigner puis de les rediriger vers des aides et professionnels dédiés. L'association est implantée à Lorient depuis octobre 2023 et en cours d'implantation à Brest.

distribution COP1 Lorient

Préparation du milieu hospitalier pour la période estivale 2023 : un plan d'actions en 5 mesures

Pour faire face aux tensions en milieu hospitalier sur la période estivale, l'Agence régionale de la santé (ARS) Bretagne a mis en place fin juin 2023 un plan d'actions territorialisé.
Construit avec l'ensemble des acteurs de santé et tous les partenaires de l'ARS, l'objectif est de garantir la continuité et la qualité des prises en charge durant la période estivale.

Ce plan développe cinq mesures :
- Informer la population : une communication grand public a été déployée rappelant qu'avant de se déplacer aux urgences, plusieurs solutions existent (l'appel au médecin traitant, l'appel au 15 ou au 114 (e.g.e suis malentendant, le recours à la Médconsultation, notamment).

- Accélérer la généralisation du service d'accès aux soins (SAS) sur l'ensemble des territoires. Le SAS est un service universel accessible à tous sur tous les territoires, quel que soit le lieu d'appel, en journée, en complémentarité de la permanence des soins ambulatoires, qui doit permettre à chacun d'accéder, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h, dont il a besoin. Après le déploiement en 2022 du SAS en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, le SAS des Côtes-d'Armor a été opérationnel le 1er juillet 2023et celui du Morbihan, le 1er août 2023.

- Faciliter le maintien et le retour à domicile : avec le renforcement du dispositif d'hébergement temporaire, des filières gériatriques, du recours à hospitalisation à domicile, etc.

- Renforcer les équipes hospitalières et médicosociales en sollicitant les professionnels libéraux et les étudiants en santé.

- Anticiper les situations de tensions et accompagner les organisations en évaluant chaque semaine le capacitaire par établissements et par service.

Préparation de la période estivale : un plan d'actions en 5 mesures

En savoir plus

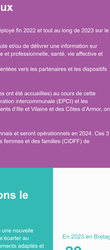

Contrôle des pêches à Saint-Malo

Une inspection de grande envergure par sa durée et le nombre d'inspecteurs présents (10 agents) a eu lieu sur 3 jours consécutifs, du 19 au 22 décembre de 9h00 à 22h30 à bord du navire-usine Joseph Roty II.

L'action a été coordonnée conjointement par la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine. L'équipe était composée d'inspecteurs des pêches maritimes de ces directions et des DDTM des Côtes-d'Armor et du Finistère. L'opération a porté sur la conformité du protocole de pesée des cots de surimi-base congelés à partir de la pêche du merlan bleu.

Elle a fait suite à un audit communautaire mené en juillet 2023, en présence des services de l'État, dans différents ports bretons et portant sur la mise en œuvre des contrôles de la pesée des produits de la pêche. Le travail réalisé par l'État pour le contrôle des pêches en Bretagne a été souligné lors de cet audit.

2 273 tonnes contrôlées

Cales du navire Joseph Roty II

« En voiture Nina et Simone », à la rencontre des territoires ruraux

Une expérimentation du dispositif « En voiture Nina et Simone » a été déployé fin 2022 et tout au long de 2023 sur le département du Morbihan.
Ce dispositif itinérant est anonyme et gratuit. Il permet une première écoute et/ou de délivrer une information sur différentes thématiques : violences sexistes et sexuelles, insertion sociale et professionnelle, santé, vie affective et sexuelle…
Les personnes accueillies peuvent ensuite, si elles le souhaitent, être orientées vers les partenaires et les dispositifs locaux en fonction de leur besoin.

Fort du retour positif des usagers et des usagères (plus de 600 personnes ont été accueillies) au cours de cette première année de fonctionnement, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les partenaires engagés dans cette expérimentation, ainsi que les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, ont décidé de poursuivre le déploiement de cette action sur leurs territoires.

Deux nouveaux vans itinérants viendront compléter le dispositif mortbihannais et seront opérationnels en 2024. Ces 3 vans sont portés par le réseau des Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Bretagne.

Agents des routes, respectons le corridor de sécurité !

La Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest a déployé une nouvelle campagne intitulée « respectons le corridor de sécurité : ralentir et s'écarter au maximum », afin de sensibiliser le public pour adopter les comportements adaptés et éviter les accidents notamment lors de leurs interventions des agents de la DIR Ouest.

À l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention, les conducteurs doivent modifier leur conduite en ralentissant, si possible, en changeant de voie, sinon, en s'écartant un maximum.
Le non-respect de ces consignes peut être sanctionné par des contraventions.
Ce corridor de sécurité doit permettre la protection des agents de la DIR Ouest.

Pour compléter cette campagne de prévention, la direction a décidé d'impliquer sur son réseau des ensembles constitués de 3 panneaux expérimentaux, rappelant aux automobilistes leur obligation de respecter cette règle.

En 2023 en Bretagne :
29 accidents sur les matériels
35 920 interventions

TÉLÉCHARGER

Vers chapitre 3 | Vers chapitre 5

© Une réalisation de l'agence Sowal Lange

Chapitre 5 : Egalité femmes – hommes

Action du Système d'inspection du travail en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'index de l'égalité professionnelle est un outil visant à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Les services de l'inspection du travail en contrôlent la mise en œuvre et l'analyse des résultats bretons par le service Etudes-Statistiques-Evaluation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) met en lumière quelques spécificités régionales : un taux d'index non calculable élevé qui renvoie à l'absence de mixité pour certains emplois; une bonne note à l'index pour certains secteurs d'activité qui s'explique par des salaires bas pour les femmes et pour les hommes.

La DREETS a choisi en 2023 d'orienter son action également sur le champ de la lutte et de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) :
- rencontres avec des services d'accueil et d'information du public pour une meilleure orientation des signalements de situations de VSST vers les agents de contrôle de l'inspection du travail ;
- organisation avec l'Ecole Nationale de la Magistrature d'une formation à destination des magistrats du ressort des Cours d'appel de Rennes et d'Angers, des avocats et des services d'enquête pour une meilleure coordination des interventions des différents services dans le traitement de ces situations.

Enfin, un suivi de l'obligation de calcul et de déclaration de la représentation équilibrée des femmes parmi les cadres dirigeants et dans les instances de direction des entreprises de plus de 1000 salariés, est désormais en place. 56% des 36 entreprises bretonnes concernées ont rempli leur obligation en 2023.

83,3% des **2 307** entreprises bretonnes assujetties ont publié leur index en 2023 pour une note moyenne de **87/100** points

Pour les entreprises ne respectant pas leur obligation en la matière, **48** mises en demeure et **2** pénalités financières prononcées.

Prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans le milieu maritime : une démarche structurante de prévention

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO) a organisé en juin 2023 une table ronde sur la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans le milieu maritime lors des journées nationales de la médecine des gens de mer, qui a réuni des partenaires de niveaux national et international.

Il en est ressorti la nécessité d'informer et de sensibiliser marins comme armements sur les actions en place et sur les référents à contacter.

Former les acteurs sur cette problématique s'avère également indispensable : aussi, un programme de formation des médecins de gens de mer de la DIRM NAMO est prévu dès 2024.

Renforcement de la prise en charge sanitaire et pluridisciplinaire des femmes victimes de violences

Les violences sexistes et sexuelles ont des conséquences graves sur la santé physique et psychique des femmes et le rôle des établissements de santé dans la prise en charge de ces situations est majeur en vue d'une prise en charge des victimes adaptée et pluriprofessionnelle.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, il a été prévu le déploiement dans chaque département d'une structure médico-sociale de prise en charge globale des femmes victimes de tous types de violences, adossée à un centre hospitalier, afin que ces lieux soient accessibles aux femmes sur l'ensemble du territoire.

Sous le pilotage de l'ARS, les 4 départements bretons se sont engagés et ont déployé des dispositifs de prise en charge des victimes et de coordination départementale renforcée de l'action des établissements hospitaliers.

C'est notamment dans ce cadre qu'a été inauguré le 17 novembre 2023, la Maison des Femmes "Gisèle Halimi" de Rennes, située sur le site de l'hôpital sud, qui propose une offre de prise en charge médico-psycho-sociale centralisée.

1 000
structures
bretonnes recensées

Lancement d'un répertoire cartographique en ligne « Stop Violences Bretagne » pour une information renforcée des professionnels

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du samedi 25 novembre 2023, l'ARS, la Préfecture de région (direction régionale aux droits des femmes de Bretagne) et l'Observatoire régional de la santé de Bretagne ont lancé le site « Stop Violences Sexistes et Sexuelles en Bretagne ».

Ce site, destiné aux professionnels bretons (santé, social, forces de l'ordre, justice…), a pour objectif d'améliorer la visibilité au niveau territorial des différents acteurs intervenant dans la prise en charge des personnes victimes de violences, ainsi que l'exercice coordonné pour une prise en charge la plus efficiente possible.

Il permet d'avoir accès à plus de 1 000 structures bretonnes recensées répondant à près de 2 000 besoins (aide juridique, accompagnement social…) via une cartographie dynamique permettant la géolocalisation.

STOP VIOLENCES

Parité Femmes-Hommes : Marianne de la parité dans les intercommunalités

L'association Elles aussi, la Préfecture de région et la Région Bretagne se sont mobilisées avant les élections municipales de 2020 pour promouvoir la parité politique autour de la démarche "Parité 2020, citoyenne aujourd'hui, maire demain ? ». Cette démarche visait à renforcer la présence des femmes dans les conseils municipaux et plus particulièrement dans des postes de responsabilité, tel que celui de maire.

Fortes de ce partenariat, la Préfecture de région et la Région Bretagne ont souhaité, dans le prolongement, s'associer à la démarche portée par l'association Elles aussi autour des trophées de "La Marianne de la Parité dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) » en 2023.

Les objectifs de cette démarche sont notamment de mettre à l'honneur les intercommunalités les plus avancées en termes de parité ou encore de valoriser les femmes qui se sont engagées à prendre des responsabilités dans les conseils communautaires.

13 EPCI ont ainsi pu être récompensés lors d'une cérémonie organisée à la Préfecture de région le 28 février 2023.

13
intercommunalités
récompensées

TÉLÉCHARGER

Vers chapitre 4

Vers chapitre 6

Chapitre 6 : Culture, jeunesse et sport

Edition 2023 du Service national universel (SNU)

Le SNU est un projet de société qui a pour finalité d'affirmer les valeurs de la République afin de renforcer la cohésion nationale, susciter une culture de l'engagement et permettre aux volontaires de prendre conscience des grands enjeux sociétaux de notre pays. Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans, sur la base du volontariat.

Le SNU trouve sa place, d'une part, dans la complémentarité des parcours des jeunes et, d'autre part, dans la construction de l'autonomie et de la mobilité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En 2023, 12 séjours se sont tenus en avril, juin et juillet, soit trois par département, qui ont permis d'accueillir 1 602 jeunes en Bretagne, venant de Normandie, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Hauts de France, Île de France et certains de Bretagne.

Navigation, théâtre, paddle, orientation sans GPS, sensibilisation au premiers secours : au cours des séjours, les volontaires ont pu connaître différents temps forts, avec l'appui des services jeunesse, engagement et sport.

1 602
volontaires accueillis

Le service civique en 2023

En 2023, 3 079 volontaires sont entrés en mission de Service Civique en Bretagne. Il s'agit du nombre le plus élevé des 5 dernières années.

L'âge moyen des volontaires bretons est de 21 ans, avec une majorité de femmes (62%). Ils sont d'un niveau baccalauréat ou plus pour 81 % d'entre eux. 16 % sont des « décrocheurs » ou n'ont pas de qualifications et 5 % ont un niveau CAP / BEP.

Les missions sont portées par des structures associatives, les services de l'État ou encore des établissements publics et des communes. Une spécificité de la Bretagne porte sur la forte implication des intercommunalités, dont la part de missions proposées est bien supérieure à la moyenne française (36 % contre 10 % au niveau national).

Au sein du Rectorat, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) travaille plus particulièrement sur le soutien à l'intermédiation, au renforcement du lien avec l'enseignement supérieur ainsi qu'avec l'ensemble des formes de volontariat d'engagement.

Une journée de mobilisation réunissant plus de 80 jeunes s'est tenue le 14 juin 2023, autour de la question « Transitions écologiques, jeunesses et engagement en Bretagne », portée par des volontaires en service civique en partenariat avec le Conseil Régional Bretagne.

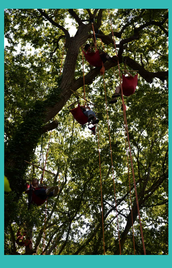

Plus de
3 000
volontaires

Livre et lecture en Bretagne

Inauguration de la médiathèque de Vitré

Dans le domaine du livre et de la lecture, le contrat « Lecture Itinérance 2023-2026 », signé entre le département des Côtes d'Armor et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne, se déploie en 2023 et 2024 sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Un autre contrat territoire lecture est en préparation pour la période 2024-2026, visant à soutenir la politique d'aménagement du territoire de Morlaix Communauté en matière de lecture publique.

L'Etat, grâce aux financements qu'il apporte aux collectivités, contribue à la richesse, la densité et à la dynamique du réseau des médiathèques et des bibliothèques bretonnes. Il favorise ainsi chaque année la construction, la rénovation et l'extension des horaires d'ouverture de ces équipements culturels les plus proches des habitants.

Parmi les réalisations abouties en 2023, peuvent être citées les bibliothèques-médiathèques et artothèque de Châteaubourg, Bazouges-la-Pérouse et Vitré (Ille-et-Vilaine) pour les opérations de créations ou rénovation et Plouguerneau (Finistère) pour l'extension des horaires d'ouverture.

Le patrimoine en Bretagne

Dédié au patrimoine en Bretagne, le mois de septembre 2023 a constitué un temps fort sur les quatre départements de la région en réunissant élus, conservateurs, archéologues, architectes, entrepreneurs et passionnés autour d'inaugurations, de colloques, de séminaires et d'autres chantiers.

Ce mois du patrimoine a permis de mettre en avant des opérations telles que les travaux de rénovation du château de Montmuran (35), du château de Bothané à Guidel (22), du manoir de Kerhors à Kerbors (22), les opérations d'entretien du château du Taureau à Plouezoc'h (29), avec notamment le remplacement des flèches du pont-levis, ou encore la fonte puis l'ajout d'une cloche dans le beffroi Nord rénové de la cathédrale de Quimper.

Ces évènements ont complété la programmation traditionnellement riche en Bretagne des journées européennes du patrimoine (JEP) : en 2023, plus de 1 000 manifestations ont réuni un très large public sur le double thème du Patrimoine vivant et du Patrimoine du sport.

En savoir plus

Journées européennes du patrimoine : plus de
1 000
manifestations

Patrimoine : château du Taureau (flèche du pont-levis)

JEP (patrimoine sportif – gouren)

La valorisation et la rénovation du patrimoine maritime

Dans le cadre du plan d'action du document stratégique de façade, de nombreuses actions sont mises en œuvre, dont certaines portent sur le patrimoine culturel.

La direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO) œuvre en faveur de la valorisation des espaces libérés dans les phares et, plus largement, du patrimoine maritime, avec la coordination des différents partenaires.

Les opérations concernant le Vieux Phare à Penmarc'h en sont un exemple remarquable :

En savoir plus

Par ailleurs, la DIRM NAMO a également réalisé en 2023 des travaux de charpente et le remplacement de la toiture en cuivre de la maison feu de Tévennec.

Les travaux réalisés par des entreprises privées missionnées par la DIRM NAMO ont été menés en collaboration avec la Direction régionale des affaires culturelles, qui a apporté son expertise patrimoniale pour ce phare inscrit aux monuments historiques.

42 phares en Bretagne,
dont **25** inscrits au titre des monuments historiques

TÉLÉCHARGER

Vers chapitre 5

Vers chapitre 7

Chapitre 7 : Education, recherche et innovation

Chiffres clés de la région académique

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACADÉMIE

Le Budget académique
3,02 milliards d'euros

Les élèves
573 435 écoliers, collégiens et lycéens public et privé
Prévision d'effectifs
299 752 élèves du premier degré
273 683 élèves du second degré (hors RTL CPGE et assimilés)

20 503 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire au 2020.24
dont 4 000 avec l'appui d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
et 12 854 avec AESH, (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)
soit 16 854 avec appui d'un dispositif ULIS ou d'un AESH

Les établissements scolaires
2 849 écoles et établissements du second degré publics et privés
dont 1 756 écoles et établissements du second degré public
2 280 écoles
385 collèges
184 lycées et Erea
dont 45 lycées qui accueillent des lycéens professionnels
Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Les étudiants
143 005
Étudiants en établissement du supérieur

52 981 Agents au ministère d'intellectuels au 30.01.22

Les enseignants
26 190 Enseignants du secteur public (1er et 2nd degré, Ens sup et enseignants stagiaires)
16 224 Enseignants du secteur privé (1er et 2nd degré)
125 Personnels DRAJES (Y compris personnels SDJES)

ATSS
2 997 (personnels administratifs techniques, de santé et sociaux)

DIEO
7 445 (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) dont 6 700 personnels de surveillance et d'assistance éducation

Les examens
résultats au 12 juillet 2021
93,7 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)
98,1 % Taux de réussite au baccalauréat général
88,7 % Taux de réussite au baccalauréat professionnel
94,4 % Taux de réussite au baccalauréat technologique

Pôle communication rectorat Académie de Rennes - mise à jour flash sept'Education

Une école unie et engagée pour la réussite de tous

La région académique Bretagne porte un engagement (« La charte pour l'école du futur ») et une dynamique au service de tous les élèves et de tous les étudiants, afin d'amener chacun, comme citoyen éclairé, à son accomplissement et à son meilleur niveau de réussite.

Trois priorités, particulièrement cruciales, sont affirmées : le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux et la réussite dans les apprentissages, la lutte contre toutes les inégalités sociales et scolaires sur l'ensemble du territoire breton et l'épanouissement de chacun dans un espace qui se doit d'être protecteur.

Dans ce cadre sont développées et valorisées des actions collaboratives et partenariales, portées par les enseignants en lien avec l'ensemble des personnels et membres de la communauté éducative. Faisant confiance dans l'expérience, la richesse et l'engagement des acteurs de terrain, dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), des projets diversifiés et innovants, nouveaux leviers pédagogiques, continuent ainsi à être encouragés, accompagnés et financés, au service de l'élève, de ses progrès et de son bien-être (près de 250 actions validées et accompagnées fin décembre 2023).

Près de **250** actions accompagnées à fin 2023

Accompagnement et inclusion des élèves en situation de handicap

La région académique Bretagne veille à scolariser au mieux les élèves en situation de handicap, dont le nombre continue à progresser (près de 20 000 élèves), en renforçant les moyens spécifiques d'accompagnement et d'inclusion :
- plus 250 emplois d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- plus 17 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS), pour un total de 398 en Bretagne ;
- plus 2 unités en faveur de la scolarisation adaptée des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou du neuro-développement, pour un total de 22 dispositifs spécifiques ;
- renforcement du pôle jeunes sourds et du réseau des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants.

La région académique Bretagne compte en outre 113 pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

Succès de l'appel à projets « éduquer à et dans la nature »

Depuis 2014, une convention d'objectifs entre le Rectorat et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne prévoit la mise en œuvre d'appels à projets (AAP) conjoints pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ces AAP permettent de soutenir des actions portées par des associations bretonnes auprès des élèves, sur un enjeu défini collectivement.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 6 écoles ont été accompagnées par des associations d'éducation à l'environnement pour mettre en place un dispositif d'« école dehors ». Le bilan positif tiré de cette expérimentation, tant pour les enfants que pour les accompagnants, devrait favoriser un élargissement de la démarche à d'autres établissements.

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements » ont coutume de rappeler les animateurs nature.

Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bretagne assure l'autorité académique sur les établissements publics d'enseignement agricole et a notamment pour mission de veiller à l'attractivité de cette filière d'enseignement.

A cette fin, de janvier à juillet 2023, 6 comités de pilotage, associant également des représentants du conseil régional et des établissement, et deux journées d'atelier, les 9 et 16 mai, ont abouti à l'élaboration d'un « plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne 2024-2029 ».

5 défis à relever pour développer l'attractivité de l'enseignement agricole

Ce plan constitue une feuille de route partagée pour les cinq prochaines années, déclinée en 30 actions opérationnelles regroupées en 5 chantiers correspondant aux grands défis identifiés :

→ renforcer l'ouverture des établissements à l'ensemble des publics ;
→ mettre en œuvre une stratégie de communication au service de l'attractivité du réseau ;
→ concilier vocation pédagogique, excellence et capacité d'innovation des exploitations agricoles ;
→ bâtir un projet collectif pour mobiliser des financements ;
→ ajuster les investissements à la stratégie du réseau sur l'ensemble du périmètre de formation.

Les pôles universitaires d'innovation

Détaillé en janvier 2023 par Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Roland Lescure, ministre délégué de l'Industrie, France 2030 prévoit la mise en place de vingt-neuf pôles universitaires d'innovation (PUI), pour un montant total de 165 millions d'euros. Cette politique ambitieuse doit accélérer l'utilisation des résultats de la recherche. En s'appuyant sur la mission d'innovation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, les PUI permettront le reflexe de l'innovation dernière chaque découverte scientifique, d'encourager la prise de risque et de générer davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie.

En Bretagne deux lauréats ont été désignés en juillet 2023.

Le PUI Campus Innovation de l'Université de Rennes fédère l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la valorisation de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Lannion. Porté par l'Université de Rennes, il associe 16 membres fondateurs et 44 partenaires socioéconomiques. Les acteurs du Campus Innovation de l'Université de Rennes peuvent s'appuyer sur la stratégie mutualisée et d'ambition déjà coordonnée en matière d'innovation à l'échelle du site au travers du campus d'innovation pré-existant. Ils profitent aussi de l'appui et de l'expertise de la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation, dont l'Université de Rennes est l'un des actionnaires académiques.

Le PUI Blue Box de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) vise à développer autour de Brest une place de niveau international pour la création d'activités innovantes sur les technologies liées à l'océan et leurs applications. Ses membres fondateurs sont l'UBO, l'ENSTA Bretagne, l'ENIB, l'École Navale, l'IMT Atlantique, des organismes nationaux (Ifremer, CNRS, IRD, SHOM), la SATT Ouest Valorisation et l'association des 7 technopoles de Bretagne. Ce PUI bénéficiera d'un soutien financier de 4 millions d'euros répartis sur 4 ans.

Pôle Universitaire d'Innovation (PUI)
BLUE BOX
The place to sea!

Bpifrance et l'Agence nationale de la recherche sont mobilisés pour accompagner les lauréats des PUI tout au long de l'exécution du programme afin de favoriser les échanges d'informations et le partage de bonnes pratiques.

2 pôles universitaires d'innovation

Culture scientifique / Fête de la science

La fête de la science est un événement piloté au niveau national par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui se décline dans les territoires en actions d'éducation scientifique portées par les acteurs locaux (collectivités, opérateurs de l'Etat…), avec l'appui et la coordination de la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), dont la responsable assure également le rôle de conseil et d'expert auprès du Préfet de région.

Ainsi, de nombreux évènements se sont tenus en 2023 dans les 4 départements bretons (dans les Côtes d'Armor, avec des animations dans la salle des Ursulines à Lannion et le support des équipes du Parc du Radôme ; dans le Finistère, en lien avec Océanopolis ; dans l'Ille-et-Vilaine, avec par exemple un village sport et science installé aux Champs libres à Rennes ; dans le Morbihan, en coordination avec l'Espace des sciences/Maison de la mer).

TÉLÉCHARGER

Vers chapitre 6 | Vers chapitre 8

Chapitre 8 : Fonctionnement et modernisation de l'État en région

Cybersécurité, l'ARS accompagne les établissements face à ce nouveau risque

Le numérique est devenu incontournable dans notre système de santé. Parallèlement, les flux croissants et l'échange nécessaire d'informations sont autant de prises de risque pour la sécurisation des données et donc in fine pour la prise en charge des individus et le fonctionnement des structures. La menace est réelle et le secteur de la santé est le troisième touché par des attaques par rançon-logiciel : l'augmentation du nombre d'incidents déclarés par les établissements de santé a été multiplié par deux depuis 2020.

En 2023, la Bretagne a été impactée, 4 structures de soins ont été victimes de cyberattaques : le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Appui Nord Santé Finistère, le CHU de Brest, le CHU de Rennes et CH Le Jeune à Saint-Renan.

Face à ce nouveau contexte, pour accompagner les établissements, l'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne, en lien direct avec le groupement régional e-Santé Bretagne, a défini une feuille de route régionale pour :

➔ sensibiliser aux risques cyber auprès de l'écosystème : diffusion de retour d'expérience, partage d'une plateforme de « sensisaave » (quizz, tests de phishing…) ou encore organisation de sensibilisation en partenariat avec le réseau « Presanse 56 » de la gendarmerie du Morbihan. 99 établissements de santé sur 112 concernés ont réalisé leur exercice de crise cybersécurité, soit 88%.

➔ animer le réseau : le comité régional de sécurité des systèmes d'information et de protection des données réunit l'ensemble des structures sanitaires afin de partager sur les actualités, de mutualiser les réflexions et de définir les marchés régionaux. Dans ce cadre, une journée régionale dédiée à la cybersécurité s'est tenue le 12 décembre 2023.

➔ être en appui des structures de santé pour renforcer des équipes de cyber-sécurité : l'ARS a amorcé le financement sur 3 ans d'un ingénieur cybersécurité opérationnel pour chacun des huit groupements hospitaliers bretons, soit 1,5 M€ d'euros sur le Fonds d'intervention régional.
En complément, un centre de ressources cybersécurité au sein du groupement régional e-santé a été mis en œuvre, centrant son action sur la mise en place d'action de prévention, de détection et de réaction. Des procédures de gestion de crise ont été également mises à disposition des établissements sanitaires et un accompagnement spécifique a été proposé aux établissements médico sociaux.

Un exercice de crise cyber pour **88%** des établissements de santé

Le schéma directeur de l'immobilier régional

Le 7 décembre 2023, le Préfet de la région Bretagne a présenté devant les membres de la Conférence nationale de l'immobilier public le Schéma directeur immobilier régional (SDIR).

Ce document, issu d'un travail commun du responsable régional de la politique immobilière de l'État et du secrétariat général pour les affaires régionales, expose la stratégie immobilière régionale pour les cinq années à venir, tout en proposant une trajectoire à l'échelle de la prochaine décennie.

La prise en compte des objectifs environnementaux et énergétiques et des évolutions sociétales qui ont profondément modifié les organisations du travail d'autre part a conduit l'État à repenser l'occupation de son patrimoine, en fixant des objectifs de réduction de surfaces et d'amélioration de performance énergétique.

Ainsi, le SDIR breton a fixé un objectif général de réduction de 25 % des surfaces à l'horizon 2033 (12,5 % à l'horizon 2028), tout en s'inscrivant dans les objectifs d'amélioration de la performance énergétique du décret tertiaire pour les échéances 2030, 2040 et 2050. Le coût estimé de ce plan est évalué à plus de 500 M€ sur 10 ans.

D'une manière très concrète, le SDIR s'est attaché à proposer des projets immobiliers d'envergure afin d'atteindre ces objectifs ambitieux. Ainsi, les agglomérations de Brest, Saint-Brieuc, Rennes ou Vannes sont notamment concernées par des opérations de réhabilitation majeures visant à optimiser le patrimoine existant.

500M€
investis sur
10 ans

L'appel à projets, un outil au service d'une gestion dynamique du patrimoine immobilier de l'État

Dans le cadre de la gestion dynamique de son patrimoine, l'État, par l'intermédiaire de la direction régionale des Finances publiques (DRFiP) de Bretagne met en œuvre, pour des biens significatifs, la procédure de l'appel à projets.

Dans ce cadre, l'acte de cession par l'État de la Tour Duchesne à Rennes Métropole et de l'Hôtel d'Artillerie à la SAS Rennes Artillerie a été signé le 30 août 2023.

L'Hôtel d'Artillerie est une prestigieuse bâtisse édifiée sur le rempart de la première enceinte de la ville de Rennes, à proximité des Portes Mordelaises. A l'ouest, ce bâtiment jouxte la Tour Duchesne, ancienne tour de rempart construite au XVe siècle et inscrite au titre des monuments historiques depuis 1944.

L'objectif pour l'Etat consistait à trouver la meilleure affectation pour ces biens, dans le respect des règles d'urbanisme et de protection du patrimoine, tout en stimulant l'attractivité et la visibilité du site.

L'amélioration de la qualité du service : le Café douane, une action innovante et réussie

La direction régionale des douanes de Bretagne s'était engagée dans un plan de consolidation des connaissances des agents d'accueil du public, afin de leur permettre de répondre directement aux questions simples des usagers, sans avoir besoin de transférer l'appel à un autre service.

Cette action a été complétée en 2023 par la programmation d'un rendez-vous mensuel avec les entreprises bretonnes sur un thème programmé à l'avance, afin de leur transmettre les clefs d'une douane sécurisée, optimisée, maîtrisée.

Ainsi, 12 "Cafés douane" ont été animés par la cellule conseil aux entreprises. Le format court, en visioconférence et en début de journée, est très apprécié et, avec 1 056 inscriptions cumulées sur l'année, cette action représente une belle réussite.

12 Cafés douane organisés

Plus de
1 000
inscriptions

Le plan de sobriété énergétique confirmé

Face aux difficultés du système énergétique, et dans une démarche à long terme liée à nos engagements climatiques, le Gouvernement a fixé un objectif de réduire nos consommations énergétiques de 10 % d'ici 2024 par rapport à 2019, via le plan de sobriété.

Ce plan synthétise des gestes volontaires ayant un impact rapide et les dispositifs réglementaires et financiers liés. Ainsi, entre octobre et décembre 2022, à l'échelle nationale, les consommations énergétiques en électricité et gaz ont été réduites de 12 %.

L'objectif de la seconde année de ce plan était d'ancrer la sobriété dans la durée en pérennisant notamment les actions efficaces d'économies d'énergie.

Ainsi, en 2023, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne a poursuivi sa mobilisation des administrations de l'État, en lien avec le Secrétaire général pour les affaires régionales. Pour ses bâtiments, le bilan des actions de l'hiver 2022/2023 a permis de mesurer l'efficacité des 1ères actions, d'en identifier de nouvelles et de construire le nouveau plan de sobriété pour l'année 2024.

Inclusion numérique: une action de plus en plus forte de l'État sur l'inclusion numérique avec ses partenaires

- Le Hub pour un numérique inclusif breton dont l'État est membre avec le Conseil Régional Bretagne, Rennes Métropole et la fédération régionale des centres sociaux a continué son amorçage et a pu multiplier les actions de territoires pour animer les réseaux de médiation numérique.

- Le déploiement des Portraits de Territoires de la Relation E-administrative (PorTreA financé par l'État) s'est accéléré en 2023 grâce au portage du Hub et une dizaine de nouveaux EPCI bretons sont maintenant couverts.

- Une expérimentation sur le réemploi du matériel informatique de l'État (unités centrales, ordinateurs portables, serveurs, imprimantes…) par des acteurs de la médiation numérique et des personnes en difficulté a été initiée. La démarche s'inscrit dans les suites du plan de relance inclusion numérique (autour de la médiation numérique) et dans le cadre de l'instruction du Premier ministre sur les services publics éco-responsables. Pilotée par le SGAR en partenariat avec l'association Orsi Grand Ouest (OGO), l'expérimentation a associé de nombreux services de l'État, régionaux comme départementaux.

HUB BRETAGNE

PORTREA

Data Etat : une nouvelle infrastructure de la donnée de l'État

Dans le cadre de sa feuille de route de la donnée de l'État en Bretagne, le projet Data Etat a été lancé en 2023 : il s'agit d'une nouvelle infrastructure de partage et de réutilisation de la donnée de l'État.

Data Etat a permis de développer de nouveaux services innovants pour les agents de l'État, tels que notamment :

- budget.dataETAT, qui permet de générer de tableaux dynamiques pouvant être configurés par l'utilisateur (périmètre géographique, choix des programmes budgétaires…) et, ainsi, de disposer d'un suivi facilité des financements de l'État.

- VieuTerritoire : cette solution offre aux agents de l'État en Bretagne un accès simple et direct aux données de pilotage des politiques publiques avec un accès cartographique s'appuyant sur GéoBretagne. Il est possible de superposer à ces informations des données de contexte : population, logement, économie, travail… afin de dresser un portrait rapide d'un territoire.

- Dataviz est une solution de visualisation qui permet de valoriser les données avec des représentations graphiques simples et efficaces, via l'outil Apache Superset.

En savoir plus

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Data-État
La plateforme pour consulter les données financières de l'État dans sa région

Charte « relations fournisseurs et achats responsables »

Plus de **400 M€** d'achat public de l'État en Bretagne en 2023

Plus de **40%** des marchés notifiés à des TPE/PME

En signant la Charte « relations fournisseurs et achats responsables » le 10 janvier 2023, la Préfecture de la région Bretagne a réaffirmé son engagement pour un achat public exemplaire.

Dans cette dynamique, la Plateforme régionale des achats de l'État (PFRA) de Bretagne a poursuivi en 2023 ses efforts pour intégrer dans les achats interministériels régionaux des considérations environnementales et sociales.

Elle adapte ses exigences au secteur économique local en renforçant sa connaissance du tissu économique breton par le sourçage, ainsi que ses cahiers des charge et son allotissement pour favoriser la réponse des opérateurs économiques du territoire. Ainsi, la commande publique est un levier puissant pour la transition écologique et énergétique.

Cet engagement a permis la labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » de la PFRA de Bretagne en janvier 2024, qui concrétise la volonté de l'État-acheteur de s'engager pour l'achat durable, dans le cadre de la politique de transition écologique, et de renforcer encore la qualité des relations avec ses nombreux fournisseurs, qui sont souvent des PME.

Déploiement de la gouvernance territoriale RH autour des thématiques de mobilité et d'attractivité de la fonction publique

Déclinant la stratégie territoriale RH de l'État lancée en avril 2022 par le ministère de la transformation et de la fonction publiques, la feuille de route régionale RH de l'État en Bretagne s'incarne dans un comité régional des responsables RH présidé par le préfet de région, au sein de deux formations, une « restreinte » aux services de l'État (services de l'administration territoriale de l'État, des Armées, du Rectorat, de la Justice, des Finances publiques), l'autre « élargie » aux représentants des employeurs des autres fonctions publiques (conseil régional, conseils départementaux, centres de gestion de la Fonction publique territoriale et centres hospitaliers) et aux acteurs de l'emploi public (France Travail, INSEE, CNFPT, IRA…).

Pour décliner de manière opérationnelle l'objectif de renforcer l'attractivité des emplois publics et de développer les parcours professionnels des agents dans les bassins de vie, a été initiée en 2023 la mise en place des deux premiers comités locaux des employeurs publics (CLEP) regroupant des responsables RH des trois fonctions publiques, le premier le 14 juin dans les Côtes d'Armor et le second le 17 octobre dans le Morbihan.

Les deux autres CLEP d'Ille et Vilaine et du Finistère ont été installés au 1er trimestre 2024.

3 réunions du comité régional des responsables RH restreint et 3 réunions de CLEP en 2023

Territoire girond pour les affaires régionales

Découvrez les métiers du service public sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Le « Sac à dos mobilité » : une première réponse concrète pour l'accompagnement personnalisé des agents de l'État

Le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle a inscrit une nouvelle obligation pour chaque employeur public : élaborer « un document formalisant l'offre d'accompagnement personnalisé, dont les intéressés peuvent bénéficier, les modalités d'accès à cette offre, ainsi que les ressources utiles et les outils pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des projets des agents ».

C'est sur ce fondement que le « Sac à dos mobilité » a été construit en 2023.

Il s'agit d'une initiative locale, portée par la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), visant à permettre aux services RH de l'État d'apporter des premiers éléments de réponse aux questions de base que peuvent se poser les agents s'engageant dans une démarche de mobilité.

Le « sac à dos mobilité », mettant l'agent au cœur de la démarche dans un but d'autonomisation, répertorie, étape par étape, les ressources interministérielles disponibles dans un format ressenti. Sa version modifiable a été mise à disposition des services de l'État, qui peuvent ainsi personnaliser les informations et donner les contacts locaux utiles.

Cliquez ici

TÉLÉCHARGER

Vers Chapitre 7

© Une réalisation de l'agence Vivez Large

Contacts

Contributeurs

Ce rapport d'activité présente des actions menées par les services de l'État en région Bretagne pour l'année 2023. Les services contributeurs sont :

ARS
-
L'Agence Régionale de Santé

EN SAVOIR PLUS

DIR OUEST
-
La Direction Interdépartementale des Routes Ouest

EN SAVOIR PLUS

DIRM NAMO
-
La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

EN SAVOIR PLUS

DRAAF
-
La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EN SAVOIR PLUS

DREAL
-
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EN SAVOIR PLUS

DRAJES
-
La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

EN SAVOIR PLUS

DRAC
-
La Direction Régionale des Affaires Culturelles

EN SAVOIR PLUS

La Direction régionale des Douanes

EN SAVOIR PLUS

DREETS
-
La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EN SAVOIR PLUS

DRFIP
-
La Direction Régionale des Finances Publiques

EN SAVOIR PLUS

SGAR
-
La Préfecture de la région Bretagne et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

EN SAVOIR PLUS

Le Rectorat de l'académie de Rennes

EN SAVOIR PLUS

Mentions légales

Le site Internet du rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne est géré par le Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne.

Préfecture de la région Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine

81 bd d'Armorique
35 026 RENNES Cedex 9
sgar@bretagne.gouv.fr

Directeur de la publication
Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Directeur de la rédaction
Monsieur Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

Rédaction
Les services de l'État en Bretagne, coordonnés par le service de coordination et d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales
Conception, création, réalisation technique et intégration des contenus : Agence Voyez Large

Développement et hébergement du site

Le site www.activites-etat-bretagne.fr a été développé à l'aide du CMS WordPress.
Il est hébergé par la société :
ICODIA
22 rue de l'Erbonière
35510 Cesson-Sévigné

Droit d'auteur

Le présent site est la propriété de la préfecture de la région Bretagne, qui en est l'auteur au sens des articles L. 111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrées dans le site sont la propriété de la préfecture de la région Bretagne ou de tiers ayant autorisé à les utiliser.

Tous les contenus présents sur ce site sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise est dès lors conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, de tout ou partie des contenus qui le composent, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la préfecture de la région Bretagne, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

Contenu du site

Malgré tout le soin apporté par les équipes à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. La Préfecture de région Bretagne se réserve le droit de les corriger à tout moment dès qu'elles sont portées à sa connaissance.

Des liens vers d'autres sites, publics ou privés peuvent être proposés sur le site afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la Préfecture de région Bretagne quant à leur contenu.

Information sur les cookies

Un cookie est un fichier déposé sur le disque dur de votre appareil (ordinateur, smartphone, tablette) par le serveur du site que vous visitez. Le site www.activites-etat-bretagne.fr utilise uniquement des cookies de mesures d'audience, dans le but de faire des statistiques de visites anonymes. Ces statistiques nous permettent d'améliorer l'expérience utilisateur et l'ergonomie du site.

Comment refuser les cookies :

Sur **Google Chrome** :
Menu > Paramètres > Paramètres avancés > Paramètres du contenu > Cookies, puis cocher la case « Bloquer les cookies tiers »

Sur **Microsoft Edge** :
Menu > Paramètres > Afficher les paramètres avancés > Cookies, puis dans le menu déroulant sélectionner « Bloquer les cookies tiers »

Sur **Mozilla Firefox** :
Menu > Options > Onglet « Vie privée et sécurité », puis dans la partie « Historique » sélectionner dans « règles de conservation : Utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique ». Ensuite dans la partie « accepter les cookies tiers », sélectionner « jamais ».

Crédits

Photo de couverture:

- **Le phare du petit minou, Plouzané** : ©Thibault Makuenko
- **Quimper** : ©ChlemSeherin
- **Port de commerce de Kergroise à Lorient** : ©Lezbroz
- **Allée cotière en bois, Ile Saint Nicolas** : ©Jaclou-dl
- **Pont Aven** : ©Arvid Haldahl
- **Dinan** : ©Desert Morocco Adventure
- **Roc'h Trevezel** : ©Freepik
- **Cléden-Cap-Sizun** : ©brina_blum
- **Le Fort La Latte, Plévenon** : ©pbernardon
- **Brocéliande** : ©Pixabay

Chapitre 1 : Aménagement et équilibre territorial

- **L'installation du Comités régionaux de l'énergie au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique**: ©DREAL Bretagne
- **Mise en œuvre de nouvelles protections du patrimoine naturel et paysager**: ©Anthony Hamel

Chapitre 3 : Agriculture, mer et littoral

- **Concerter pour préparer l'avenir de l'agriculture bretonne** : ©Préfecture de la région Bretagne

Chapitre 7 : Education, recherche et innovation

- **Chiffres clés de la région académique** : ©Académie de Rennes
- **Une école unie et engagée pour la réussite de tous** : ©Académie de Rennes
- **Succès de l'appel à projets « éduquer à et dans la nature »** : ©DREAL Bretagne
- **Les pôles universitaires d'innovation** : ©Université de Rennes / ©Université de Bretagne Occidentale